



Département de

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le

ID : 057-215705807-20221124-RICHEDEL220035-DE

Arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins

Commune de RICHE

Séance du

Judi 24 Novembre 2022 à 18 heures 30

sous la Présidence de M. Robert FORÊT, Maire

• Date de convocation du Conseil Municipal :	24/11/2022
• Conseillers élus :	11
• Conseillers en fonction :	11
• Conseillers présents :	10
• Procurations :	0

Le secrétariat a été assuré par :

- POINT n°005 Réf.délib. RICHE220035

- **OBJET** : Réserve foncière de la chapelle, pour l'aménagement d'un parking

Monsieur le Maire fait état de la lettre transmise par Monsieur le Président de la commission communale d'aménagement foncier de RICHE. Celle-ci précise la possibilité dans le cadre de l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental de constituer une réserve foncière destinée à l'exécution ultérieure de projets communaux ou intercommunaux. Ces projets sont susceptibles de concerner des équipements, d'aménagement, de protection et de gestion de l'environnement et des paysages ou de prévention des risques naturels, en application des articles L.123-27 à L.123-31 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Une demande expresse doit être présentée et transmise à Monsieur le Président de la commission communale. Monsieur le Maire propose :

Que soit attribuée à la commune dans le cadre de la réserve foncière une partie de la parcelle suivante :

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité



► Mairie de RICHE ● 23, rue de l'école ● 57 340 - RICHE

Email : mairiederiche@orange.fr



Département de

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le

ID : 057-216705807-20221124-RICHEDEL220036-DE

Arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins

Commune de RICHE

Xxx m2 de la parcelle Section 23 Parcelle 66 appartenant à DELATTE tel que précisé sur le plan joint à la délibération en limite de la parcelle ONAC section 23 parcelle 49

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Demande que soient attribuées à la commune les parcelles proposées dans l'objectif de réaliser l'équipement.

Pour extrait conforme,

RICHE, le 24 Novembre 2022

Mr le Maire,

Robert FORET



Présent extrait de délibération
Transmis à la Préfecture de la
Moselle pour contrôle de légalité

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité



Mairie de RICHE ● 23, rue de l'école ● 57 340 - RICHE

Email : mairiederiche@orange.fr



Envoyé en préfecture le 25/11/2022
Reçu en préfecture le 25/11/2022
Publié le *Maselle* **SLO**
ID : 057-215705807-20221124-RICHEDEL220035-DE

Département de

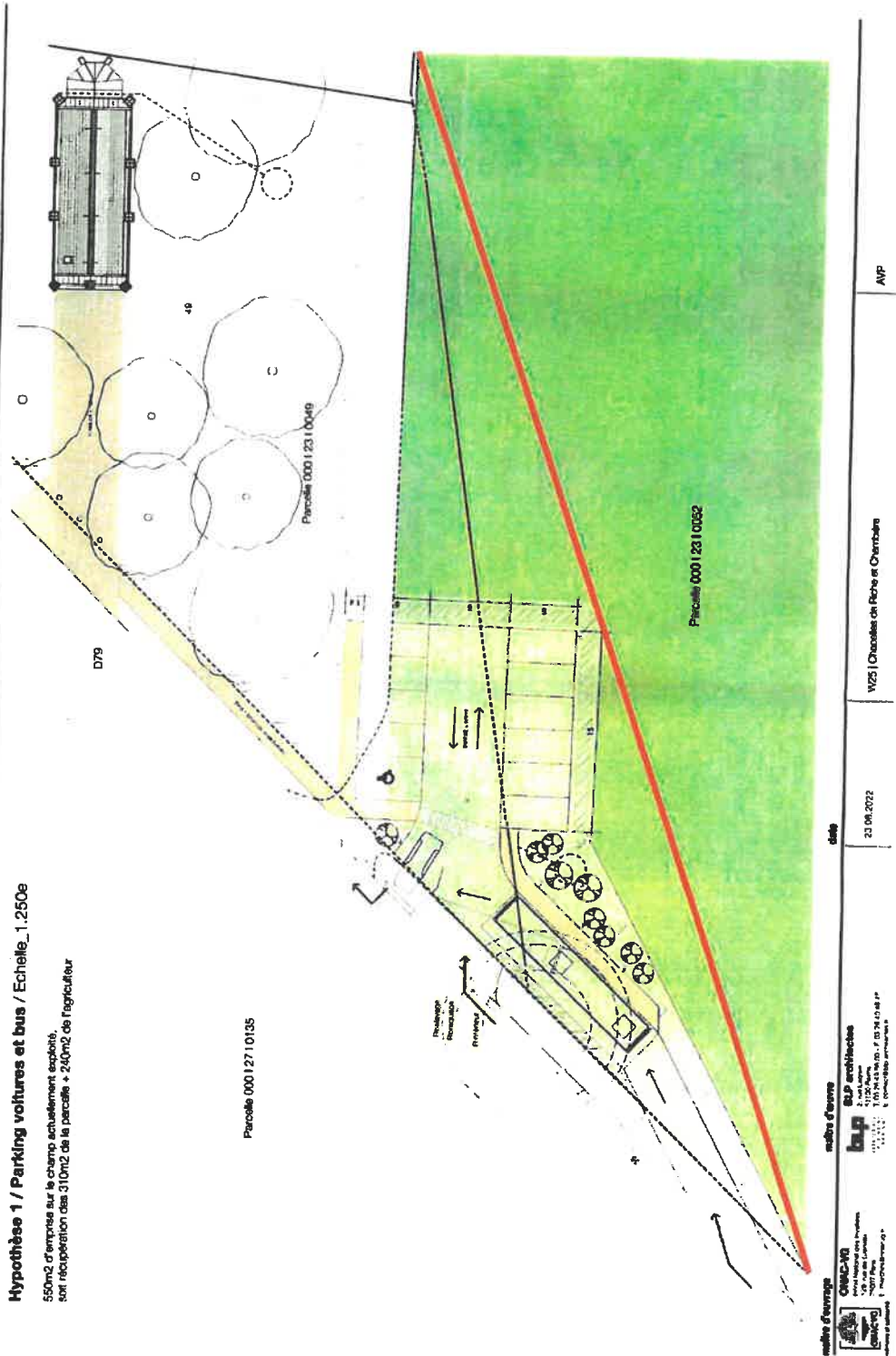
Arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins

Commune de RICHE

Nécropole de Riche création d'un parking

Hypothèse 1 / Parking voitures et bus / Echelle_1.250e

550m² d'emprise sur le champ actuellement agricole, soit réaffectation des 310m² de la parcelle + 240m² de l'agriculteur



► Mairie de RICHE • 23, rue de l'école • 57 340 - RICHE

Email : mairiederiche@orange.fr

